



# Synthèse de la note n°50 : «L'insécurité est- elle un sentiment?»

**Laurent Lemasson**

Docteur en droit public et science politique, responsable des publications à l'Institut pour la Justice

L'Institut pour la Justice est une association de citoyens préoccupés par les dérives de la justice pénale, qui répercute et canalise les inquiétudes de chacun et propose des réformes pragmatiques. L'association s'appuie sur un réseau d'experts du champ pénal pour promouvoir une justice plus lisible pour le citoyen, plus efficace contre la criminalité et plus équitable vis-à-vis des victimes.

Edité par l'Institut Pour la Justice  
Association loi 1901

Contacts :  
01 45 81 28 15  
[publications@institutpourlajustice.org](mailto:publications@institutpourlajustice.org)



Le débat sur l'insécurité n'a jamais cessé en France depuis la fin des années 1970. Aujourd'hui encore certains affirment que les inquiétudes exprimées par l'opinion publique au sujet de la montée de l'insécurité sont largement dépourvues de fondement et qu'il faut soigneusement distinguer insécurité (objective) et sentiment d'insécurité (subjectif). Ils affirmeront par exemple que, si nous mesurons le degré de violence à l'échelle des siècles, nous vivons une époque exceptionnellement paisible. Ou bien que la délinquance juvénile a toujours existé et que, à toutes les époques ou presque, on a jugé que les jeunes des temps présents étaient pires que ceux du temps passé. Ou encore que ce qui est enregistré comme « augmentation de la délinquance » est le résultat, non pas d'une véritable augmentation des actes de délinquance, mais d'une judiciarisation croissante des petits litiges.

Mais cette manière de présenter les choses repose sur un certain nombre de sophismes et une lecture tronquée des statistiques.

En réalité, les statistiques nous montrent que le nombre de crimes et délits, rapportés à la population, a très fortement augmenté depuis les années 1950 jusqu'au milieu des années 1980. Depuis, ce taux fluctue tout en restant à un niveau très élevé par rapport à ce qu'il était il y a une soixantaine d'années.

Par ailleurs, la stabilité relative du taux global de délinquance depuis les années 1990 cache des évolutions structurelles de celle-ci. On constate notamment une diminution de la part des vols constatés dans la criminalité globale et une augmentation de la part des atteintes aux personnes, et notamment des violences dites « gratuites », celles qui n'ont pas le vol pour motif. Cette évolution est particulièrement marquée concernant les mineurs délinquants.

Une lecture impartiale des statistiques nous permet donc de donner raison à ceux qui s'inquiètent de la dégradation de la situation sécuritaire.

Toutefois, l'inquiétude au sujet de l'insécurité ne naît pas de la lecture des statistiques, mais de l'expérience quotidienne. Les statistiques de la délinquance sont utiles mais elles n'épuisent pas le sujet, et peuvent même nous égarer si elles nous font oublier que certains des aspects les plus importants du phénomène ne se laissent pas appréhender par les statistiques.

Il faut admettre que le niveau absolu de la délinquance n'est pas le cœur du problème dans le débat sur l'insécurité. Le cœur du débat se situe sur le terrain moral.

Plus précisément, la plainte au sujet de la montée de l'insécurité trouve sa source principale dans la perception que la délinquance est hors de contrôle ou est en train d'échapper à tout contrôle. Cette perception se fonde sur trois constats : 1) la montée des incivilités 2) les « violences urbaines » 3) la justice, et plus largement les autorités publiques, ne traitent plus le crime comme elles le devraient.

1) Parce que les comportements incivils sont souvent à la limite de la légalité, parce que ceux qui y sont confrontés vont très rarement porter plainte, ils ne rentrent pas dans les statistiques de la délinquance. Cependant ils contribuent grandement à dégrader l'opinion que nous avons de notre sûreté. Cette inquiétude est parfaitement fondée. Un quartier dans lequel de petits actes de vandalisme peuvent se commettre en toute impunité risque fort de devenir rapidement un incubateur pour des activités criminelles plus sérieuses et, en définitive, pour la violence. Par ailleurs les incivilités quotidiennes brisent le ciment de toute vie sociale : la confiance.

Et ainsi un quartier ordinaire dans lequel il faisait raisonnablement bon vivre peut, en quelques années, voire même en quelques mois, se transformer en une jungle inhospitalière et inquiétante, dans laquelle la plupart des habitants ne vaquent plus à leurs occupations quotidiennes qu'avec une inquiétude sourde : l'inquiétude qui naît de

la conviction qu'ici n'importe quoi peut arriver puisque les règles de la vie collective ont disparu.

2) Par-delà la multiplicité des formes qu'elles peuvent prendre, le cœur du phénomène des violences urbaines c'est l'appropriation territoriale. Le point commun à la plupart des violences urbaines, c'est la tentative de sanctuariser le territoire du « quartier », de contrôler ses accès et d'empêcher quiconque n'est pas « autorisé » à le faire d'y pénétrer. Ces violences urbaines sont donc comprises par le reste de la population comme quelque chose de beaucoup plus grave que de « simples » actes de délinquance. Elles sont un phénomène nouveau, qui ne menace pas simplement la vie et les biens de quelques-uns, comme la criminalité ordinaire, mais qui menace l'ordre social dans son ensemble, l'existence même de la France en tant que nation pluriséculaire, une et indivisible.

3) Il ne suffit pas que le crime soit combattu de manière efficace, il faut aussi qu'il soit traité d'une manière appropriée. Ce que le grand public attend des autorités ce n'est pas seulement une réponse technique, qui ferait diminuer les statistiques de la criminalité, c'est aussi une réponse morale.

Autrement dit, il est attendu des autorités publiques non seulement qu'elles enlèvent les criminels des rues, mais aussi qu'elles flétrissent le crime. Qu'elles marquent nettement la différence qui existe entre le criminel et l'honnête homme, l'agresseur et la victime. Un système pénal qui répond à cette exigence doit être rétributif : le crime doit valoir à son auteur un châtement proportionné à sa gravité et le châtement doit être prononcé et administré avec la solennité appropriée. Le système doit également être prévisible : son fonctionnement doit être compréhensible par l'homme du commun, et les paroles des autorités doivent être en accord avec leurs actes.

Si nous regardons le système pénal français à la lumière de cette exigence, nous constatons qu'il n'y répond plus que très imparfaitement et que c'est le caractère inapproprié de la réponse pénale, au moins autant que son caractère peu efficace, qui nourrit la plainte au sujet de l'insécurité.

Deux conclusions principales peuvent être tirées de ce qui précède.

D'une part, le sentiment d'insécurité, loin d'être une vue de l'esprit, découle d'une juste appréciation de la réalité. Dans l'état actuel de la France et de ses institutions, il est rationnel de ne pas s'y estimer en sécurité.

D'autre part, faire reculer ce sentiment d'insécurité ne sera pas possible sans une action résolue dans trois domaines : 1) Ne plus se contenter d'une police d'intervention, qui pourchasse les criminels une fois qu'ils ont commis leur crime. La police doit adopter une attitude proactive envers la criminalité et le désordre, chercher à prévenir plutôt qu'à réprimer après coup, et ne pas seulement s'attacher aux statistiques de la criminalité mais aussi aux demandes formulées par la population. 2) Les zones dites « de non-droit » dans lesquelles, de fait, la loi qui s'applique au quotidien n'est plus la loi commune, devront être réintégrées dans le droit commun. La sécession territoriale qui est en œuvre à bas bruit sur ces territoires devra être arrêtée. 3) Le système pénal devra redevenir prioritairement rétributif, prévisible et compréhensible par les justiciables ordinaires<sup>1</sup>.

Ces trois réformes indispensables sont étroitement liées l'une à l'autre.

---

1 Ces trois points ont fait l'objet de notes détaillées, disponibles sur notre site. Voir par exemple :

- « Lutter contre les incivilités : pourquoi, comment ? » <https://bit.ly/2GarzSV>
- « Des sanctions rapides et certaines : comment faire baisser la criminalité sans augmenter substantiellement la population carcérale » <https://bit.ly/2tF8ghG>
- « Police prédictive : une chance à saisir pour la France » <https://bit.ly/2NMxuS3>
- « Prisons : comment traiter le problème des détenus dangereux et violents » <https://bit.ly/3aBW81B>